

Année 2025
1ère séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 13 février à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel de LAVIT, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 07 février 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Étaient absents et représentés par leur suppléant :

Marc LAPORTE était représenté par Yannick BREIL

Étaient absents ou excusés et non représentés :

David ARQUIE
Sandrine AUDU-BENALI
Jean-Louis COUREAU
Francis DAUREJAT
Elodie SANCHEZ

Ont donné procuration :
Bertrand TOUSSAINT à Evelyne MEESEMAN
Annie DUPUY à Alain SANCEY

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 21 FEVRIER 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 12 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20250213D01	AFFAIRES SOCIALES Adhésion de la CCLTG au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA)	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	En Lomagne, les plus de 60 ans représentent 36,6% de la population globale (INSEE 2021). Aussi, le Président de la CCLTG propose d'adhérer au réseau Francophone Villes Amies des Aînées afin de disposer d'outils et de ressources pour mettre en œuvre les politiques publiques aux besoins des aînés. Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Président à adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés au titre de la CCLTG (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) pour l'année 2025 et suivantes ; - DESIGNER, Madame Evelyne MEESSEMAN en tant que représentante élue titulaire pour représenter la CCLTG au sein de l'association RFVAA ; - DESIGNER, Monsieur Mathieu BENOIT, en tant que représentant suppléant de la CCLTG au sein de l'association RFVAA ; - ENGAGE la CCLTG à verser la cotisation annuelle dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (soit 360 € en 2025).
20250213D02	HABITAT OPAH Etat des participations pour engagements	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 14 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 20 950 euros de subvention à verser par la communauté de communes ainsi que de 2 dossiers de propriétaires bailleurs pour un montant de 8 400 euros.
20250213D03	URBANISME Avenant à la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZAE de Bordevieille à Beaumont de Lomagne	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'avenant à la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZA de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne, afin de prolonger la durée de la convention, de modifier la clause d'actualisation et de modifier le périmètre d'intervention.
20250213D04	FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport	Présents : 41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus ainsi que les établissements Public de Coopération Intercommunaux qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont pris

			<p>acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2025.</p> <p><u>Interventions dans l'assemblée :</u> Un élu dans l'assemblée indique qu'une entreprise recherche un lieu de stockage de voitures neuves. Elle propose 20 à 30 euros le m², soit une recette potentielle de 1,3 à 1,9 millions d'euros pour la CCLTG si cette dernière vendait les terrains dont elle dispose sur la ZA de Mansonville. Un élu fait une remarque sur le montant inscrit dans le ROB pour le recrutement de 2 instructeurs du droit des sols qu'il conviendrait de recruter pour être formé dès l'automne 2025. Il indique que des personnes locales déjà formées pourraient peut-être postulées. Un élu dans l'assemblée indique que Patrice Castebrunet est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 17/10/2025. Un élu expose sa position sur le projet de hausse du coût horaire de la brigade verte (35€ au lieu de 30€ aujourd'hui). Il considère cette augmentation trop élevée. La CCLTG a déjà augmenté le tarif l'année dernière (passage de 23€ à 30€). Le président de la CCLTG répond que le coût réel à l'heure de la brigade verte pour la CCLTG est de 49€. Cette hausse a été approuvée par la commission finances et personnel du 04 février 2025. Une proposition d'avenant sera soumise au vote d'un prochain conseil communautaire. Un autre élu indique que 35€ de l'heure reste un prix inférieur au coût d'une prestation privée.</p>
20250213D05	FINANCES Ouverture par anticipation de crédits budgétaires sur le budget principal pour la section d'investissement 2025	Présents :40 Votants : 42 Adoptée à : Unanimité	<p>L'assemblée communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A APPROUVE l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 ; - S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la communauté de communes.
20250213D06	PISCINE INTERCOMMUNALE / RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement de trois emplois	Présents :40 Votants : 42 Adoptée à : Unanimité	<p>L'ouverture estivale de la « piscine de la base de loisirs » nécessite de recruter trois maîtres-nageurs pour assurer la surveillance de la piscine en juillet-août 2025. L'assemblée communautaire a autorisé ces recrutements.</p>

	saisonniers, dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs »		
20250213D07	PISCINE INTERCOMMUNALE / RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025 et recruter un maître-nageur pour la surveillance	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025 et ce à titre gratuit, et a autorisé le recrutement d'un emploi saisonnier (maitre-nageur) dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs ». <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Un élu demande s'il serait possible d'ouvrir la piscine aux écoles également la première semaine de juillet. Le président de la CCLTG indique que ce n'est possible. La piscine est ouverte au public du 1 ^{er} juillet au 31 août.
20250213D08	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création de trois emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière (accueil piscine et OTI)	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	La saison estivale nécessite de recruter deux emplois saisonniers pour l'accueil piscine et entretien ainsi qu'un emploi pour l'OTI. (juillet-août). L'agent saisonnier de l'OTI fera également les remplacements pour les agents accueil piscine pour les jours de repos, congés payés. L'assemblée communautaire a autorisé ces 3 recrutement pour juillet et août 2025. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Un élu indique que le conseil départemental ne financera plus les saisonniers mis à disposition les années précédentes. Le président de la CCLTG indique que le coût de ses saisonniers pour la CCLTG est de 17 000€.
20250213D09	FINANCES Reversement de la part CCLTG des paris hippiques reçue en 2024 à la commune de Beaumont-de-Lomagne	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a acté le reversement de la totalité de la part CCLTG des paris hippiques perçus fin 2024, à la commune de Beaumont de Lomagne. Ce montant s'élève à 39 507,71 euros. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Un élu de Beaumont indique avoir reçu un courrier de la CCLTG courant décembre 2024 lui indiquant ne pas verser, dans un premier temps, la part CCLTG des paris hippiques reçu en 2024 à la commune de Beaumont, pour des raisons de trésorerie et

			d'incertitudes budgétaires. Il indique qu'il aurait préféré être contacté par téléphone plutôt que ses services reçoivent un mail. La CCLTG répond que le mail a été transmis par la DGS au service comptabilité de la commune de Beaumont suite à un mail de demande. Le président de la CCLTG rappelle que ce reversement de la part CCLTG des paris hippiques n'est pas un acquis. Ce reversement nécessite une délibération annuelle du conseil communautaire.																								
20250213D10	COMMERCE Plan d'Aide au Commerce Territorial (PACTe) - Modernisation du magasin «D'ici et d'AILLEURS» de S.GRIMAUX à Beaumont-de-Lomagne	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	<p>Le Conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une aide de 5000 € à Stéphanie GRIMAUX pour l'aménagement et modernisation du magasin « D'ici et d'AILLEURS» (climatisation, double vitrage, peinture, ...).</p> <p><u>Interventions dans l'assemblée :</u> Un élu demande pourquoi la CCLTG propose d'arrondir la subvention à 5000€ au lieu de 5 351,14€. Le président de la CCLTG explique que la CCLTG dispose d'une enveloppe annuelle qu'il convient de répartir au mieux en fonction des demandes, au fil de l'année. Un autre élu trouve que la somme mentionnée pour la réfection des peintures est élevée (11 461,68€). Les services de la CCLTG vérifieront le contenu de cette dépense.</p>																								
20250213D11	SUBVENTION Infrastructures en faveur de la mobilité : signalétique des équipements publics communautaires : demande de subvention	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	<p>L'assemblée communautaire a validé le plan de financement suivant relatif à de la signalétique des équipements communautaires.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">DEPENSES</th> <th style="text-align: center;">€HT</th> <th style="text-align: center;">RECETTES</th> <th style="text-align: center;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signalétique Maison de santé à Beaumont-de-Lgne</td> <td style="text-align: right;">3 528,07 €</td> <td>Aides publiques :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ZAE Bordevielle Beaumont-de-Lgne & hôtel d'entreprise</td> <td style="text-align: right;">11 916,63 €</td> <td>Etat:</td> <td style="text-align: right;">13 889,19 € 50%</td> </tr> <tr> <td>Arrêt de bus transport à la demande (TAD)</td> <td style="text-align: right;">9 703,67 €</td> <td>Total aides :</td> <td style="text-align: right;">13 889,19 € 50%</td> </tr> <tr> <td>Offre pour l'accessibilité du site internet de la CCLTG</td> <td style="text-align: right;">4 960,00 €</td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">13 889,19 € 50%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">COUT TOTAL €HT</td> <td style="text-align: right;">30 108,37 €</td> <td>COUT TOTAL €HT</td> <td style="text-align: right;">30 108,37 € 100%</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€HT	RECETTES	%	Signalétique Maison de santé à Beaumont-de-Lgne	3 528,07 €	Aides publiques :		ZAE Bordevielle Beaumont-de-Lgne & hôtel d'entreprise	11 916,63 €	Etat:	13 889,19 € 50%	Arrêt de bus transport à la demande (TAD)	9 703,67 €	Total aides :	13 889,19 € 50%	Offre pour l'accessibilité du site internet de la CCLTG	4 960,00 €	Autofinancement	13 889,19 € 50%	COUT TOTAL €HT	30 108,37 €	COUT TOTAL €HT	30 108,37 € 100%
DEPENSES	€HT	RECETTES	%																								
Signalétique Maison de santé à Beaumont-de-Lgne	3 528,07 €	Aides publiques :																									
ZAE Bordevielle Beaumont-de-Lgne & hôtel d'entreprise	11 916,63 €	Etat:	13 889,19 € 50%																								
Arrêt de bus transport à la demande (TAD)	9 703,67 €	Total aides :	13 889,19 € 50%																								
Offre pour l'accessibilité du site internet de la CCLTG	4 960,00 €	Autofinancement	13 889,19 € 50%																								
COUT TOTAL €HT	30 108,37 €	COUT TOTAL €HT	30 108,37 € 100%																								
20250213D12	SUBVENTION Signature d'un avenant à la	Présents :41 Votants : 43	Le conseil communautaire a approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le poste de chargé de coopération Convention territoriale Globale																								

	convention d'objectif et de financement pour le poste de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) CAF/CCLTG - pilotage du projet social	Adoptée à : Unanimité	CAF/CCLTG, relatif au pilotage du projet social.
20250213D13	TOURISME Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : remplacement de Asa Carolina MEUNIER par Laurence VERDIER et remplacement de Annie GIORDANA par Laurence LARTIGAU	Présents :39 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a approuvé les modifications suivantes dans la composition du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de Mesdames Laurence VERDIER (propriétaire du gîte «Douceur des Chênes» à Maubec) et Laurence LARTIGAU (Administratrice au Château de Gramont pour le Centre des Monuments Nationaux) en qualité de nouveaux membres de la société civile au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal ; - Suite aux démissions de Mesdames Asa Carolina MEUNIER propriétaire d'un gîte à Lachapelle et de Annie GIORDANA pour départ à la retraite représentante du Château de Gramont (Centre des Monuments Nationaux).
20250213D14	GEMAPI Approbation modification statutaire du SYGRAL suite à intégration d'un nouveau membre	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le projet de modification statutaire du SYGRAL portant extension de son périmètre au bassin versant de l'Aroue, avec intégration de la Communauté d'agglomération d'Agen.
20250213D15	AFFAIRES GENERALES Approbation de la Convention de répartition des frais afférent à la passation et à l'exécution des marchés - frais de publication à la charge de la commune de Verlhac-Tescou (Groupement de commandes fourniture de combustibles granulés bois)	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	La Communauté de communes est membre du groupement de commandes coordonné par la commune de VERLHAC-TESCOUCOU pour la fourniture de granulés bois. L'assemblée délibérante a autorisé le président à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs, et le versement d'une participation de 28,28 € au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2024-2025.
20250213D16	SERVICES TECHNIQUES Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mises à prix minimales	Présents :41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a autorisé le Président à mettre, en vente au plus offrant, via une information sur le site de la CCLTG : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Tracteur épaveuse immatriculé BW040WG avec une mise à prix minimale de 14 000€, ▪ Le Quad immatriculé 91 KW 82 avec une mise à prix minimale de 1 000€,

- Le Tracteur immatriculé 2147 HV 82 avec une mise à prix minimale de 4 000€,
- Le Tracto CASE 590 super M avec une mise à prix minimale de 5 000€

Questions diverses :

✓ **Intervention de M. Lagarde sur la situation de l'école de Sérignac**

Le maire de Sérignac expose son coup de blues suite à la menace de fermeture d'une classe sur la commune de Sérignac. Cette fermeture va à l'encontre des engagements pris par la commune en faveur des aménagements du village, du développement de l'école (320 000€ mis dans la rénovation d'une classe), du périscolaire pour l'accueil des enfants, des investissements sur l'attractivité du village, du PEDT et des engagements pris dans le programme Villages d'Avenir. Cette menace de fermeture de classe est purement quantitative pour l'Etat. Il précise croire en la mutualisation. La CCLTG peut avoir un rôle à jouer. Il indique être extrêmement déçu de cette menace de fermeture.

Le Maire de Lavit indique que Lavit évite la fermeture pour cette année.

Le Maire de Gensac explique que son école reste ouverte le temps des travaux sur l'école d'Esparsac. Il a 4 enfants de Gensac sur le regroupement Gensac – Esparsac – Couture. Il explique que l'école de Gensac n'est pas menacée de fermeture cette année car il y a un projet sur Esparsac.

Le Maire de Sérignac indique que le conseil municipal d'Esparsac s'est opposé à mettre les écoliers de Gensac et d'Esparsac à l'école de Sérignac.

Le Maire de Sérignac demande un sursis d'un an.

Le Maire de Beaumont de Lomagne explique qu'initialement l'Etat demandait la fermeture de 42 classes en Tarn et Garonne.

Le Maire de Gensac indique que M Lenormand doit réunir les écoles de Gensac, Sérignac et Esparsac prochainement.

Monsieur Lagarde évoque l'idée d'une motion de soutien de la CCLTG pour le maintien de la classe menacée de fermeture sur Sérignac

✓ **Intervention de M. Lafarge sur le nouvel hôpital de Montauban**

M. Lafarge explique qu'il suit les travaux de la CTS (instance consultative de l'Agence Régionale de Santé). Il indique que l'Etat a demandé de repenser à la baisse le projet en réévaluant la localisation du nouvel hôpital ou en réalisant des économies sur le projet. La voilure doit être réduite dans les déménagements des services (Les service de rééducation fonctionnelle, les service administratifs et techniques seraient susceptibles de rester sur le site actuel). Le coût du projet et le phasage sont revus.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance

Evelyne MEESEMAN



Le Président

Bernard SALOMON

